

COMITÉ SCIENTIFIQUE

4.1 Le président du Comité scientifique, M. Denzil Miller (Afrique du Sud) présente un exposé du rapport du Comité scientifique. La Commission convient de noter, en général, toutes les recommandations, les avis, les impératifs de recherche et de données du Comité scientifique. Elle convient de plus de reprendre la discussion des points importants et des avis rendus par le Comité scientifique aux questions pertinentes de l'ordre du jour.

Activités de la période d'intersession

4.2 Trois réunions de la CCAMLR se sont tenues pendant la période d'intersession :

- i) l'atelier sur la zone 48 s'est tenu à La Jolla, aux États-Unis, en juin 1998, sous la responsabilité de M. Roger Hewitt (États-Unis);
- ii) la réunion du WG-EMM s'est tenue à Cochin, en Inde, en 1998, sous la responsabilité de M. Inigo Everson (Royaume-Uni); et
- iii) la réunion du WG-FSA s'est tenue au siège du secrétariat, à Hobart, en Australie, en octobre 1998, sous la responsabilité de M. Rennie Holt (États-Unis); le WG-IMALF *ad hoc* s'est réuni conjointement avec le WG-FSA.

État et tendances de la pêche

4.3 La capture totale de krill déclarée en provenance de la zone 48 pour l'année australe 1997/98 (du 1^{er} juillet au 30 juin 1998) s'élève à 80 802 tonnes. Elle a été effectuée par le Japon (63 233 tonnes), la Pologne (15 312 tonnes), la République de Corée (1 623 tonnes) et le Royaume-Uni (634 tonnes). Ce niveau de capture est le plus bas qui ait été déclaré depuis 10 ans (SC-CAMLR-XVII, tableau 2). Par comparaison, la capture totale déclarée s'élevait à 82 508 tonnes en 1996/97 et à 101 707 tonnes en 1995/96.

4.4 La Commission note que le Comité scientifique encourage les membres à fournir les données de capture et d'effort de pêche de krill qu'ils possèdent sur les eaux adjacentes à la zone de la Convention (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 2.2), et à déclarer les données à échelle précise et par trait de la pêche menée dans la zone de la Convention (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 2.3). Des informations sont sollicitées sur les prix de vente actuels ou anciens, ce qui permettrait de mieux cerner la pêcherie et, en particulier, les facteurs économiques qui l'affectent (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 2.6).

4.5 La Commission note que le Japon, la Pologne, la République de Corée et le Royaume-Uni ont précisé que leurs activités de pêche prévues pour 1998/99 seraient comparables à celles de la saison 1997/98 (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 2.4). De plus, l'Argentine, l'Allemagne, l'Ukraine, l'Uruguay et les États-Unis ont manifesté de l'intérêt pour la pêche en 1998/99. L'Ukraine fait savoir qu'elle est encore en pourparlers avec le Canada à l'égard d'une campagne conjointe.

4.6 La capture totale de poisson de l'année australe 1997/98 déclarée pour la zone de la Convention s'élève à 11 419 tonnes (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 2.7), dont 11 168 tonnes de *D. eleginoides*. Cette espèce a été capturée dans la sous-zone 48.3 (3 258 tonnes, principalement par le Chili, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni), les divisions 58.5.1 (4 741 tonnes par la France et l'Ukraine) et 58.5.2 (2 418 tonnes par l'Australie) et les sous-zones 58.6 (175 tonnes par la France et l'Afrique du Sud dans leurs ZEE respectives) et 58.7 (576 tonnes par l'Afrique du Sud dans sa ZEE). *Dissostichus mawsoni* a été capturé dans

la sous-zone 88.1 (41 tonnes par la Nouvelle-Zélande) et *C. gunnari* dans la sous-zone 48.3 (6 tonnes par le Chili) et la division 58.5.2 (68 tonnes par l'Australie). Par comparaison, la capture totale déclarée de poisson s'élevait à 10 562 tonnes en 1996/97.

4.7 La capture totale déclarée de *D. eleginoides* des eaux de la CCAMLR et des ZEE en dehors de la zone de la Convention s'est élevée à 27 908 tonnes pour l'année australe 1997/98. Or, la capture non déclarée de *D. eleginoides* est estimée à 22 415 tonnes, ce qui représente une capture totale annuelle de 50 323 tonnes pour cette espèce (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 2.8).

4.8 Le Comité scientifique note qu'environ 90% de *D. eleginoides* a été exporté au Japon et aux États-Unis et au moins 60 518 tonnes en ont été vendues pendant l'année australe 1997/98. À peine la moitié proviendrait des captures déclarées des eaux de la CCAMLR et des ZEE en dehors de la zone de la Convention.

4.9 La Commission se préoccupe toujours de l'ampleur de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée de *D. eleginoides*, notamment dans le secteur de l'océan Indien (zone 58) et du fait que ces activités ont des conséquences fâcheuses sur l'estimation de rendement à court et à long terme (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 2.10 et 2.11). La discussion approfondie à cet égard se poursuit à la question 5 de l'ordre du jour.

Système d'observation scientifique internationale de la CCAMLR

4.10 Un groupe d'étude spécial avait été formé pour examiner les commentaires des observateurs scientifiques sur les formulaires et procédures d'enregistrement des données utilisés actuellement pour les observations consignées à bord des palangriers. Ce groupe a travaillé pendant la période d'intersession pour rassembler les commentaires et suggestions des observateurs scientifiques (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 3.4). Lors du WG-FSA, de nouveaux changements ont été proposés. Parmi ceux-ci, on note l'officialisation des procédures que doivent adopter les observateurs scientifiques pour calculer les facteurs de conversion sur le terrain (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 3.6).

4.11 Dans le cadre de cette rubrique, le Comité scientifique a examiné d'autres questions, dont plusieurs sont examinées par la Commission à la question 8 de son ordre du jour.

Espèces dépendantes

4.12 L'atelier sur la zone 48 a largement contribué aux travaux du Comité scientifique et a introduit de nouvelles idées dans les activités du WG-EMM (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 4.1 à 4.11).

4.13 De plus, le Comité scientifique a poursuivi ses travaux de quantification et de réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer dans les opérations de pêche à la palangre (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 4.35 à 4.73). Les délibérations de cette question de l'ordre du jour ont contribué à l'avis qu'a rendu le Comité scientifique sur les pêcheries nouvelles et exploratoires (cf. questions 6 et 7 de l'ordre du jour).

Espèces exploitées

Ressources de krill

4.14 Les plans de la campagne d'évaluation synoptique de la zone 48, prévue pour janvier 2000, sont bien avancés (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 5.4 à 5.14). Un comité de coordination a été établi et un atelier de planification aura lieu en mars 1999. Les navires de trois pays, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis devraient participer à cette campagne, et le Comité scientifique a prié ces membres de bien vouloir confirmer qu'ils seront en mesure d'arriver en Géorgie du Sud la première semaine de janvier 2000 pour entamer le premier étalonnage.

4.15 Le centre des données de la CCAMLR sera le dépositaire de toutes les données principales. La Commission note que les jeux de données principaux seront analysés au cours de l'atelier qui se tiendra dès que possible après la campagne d'évaluation, mais avant la réunion de l'an 2000 du WG-EMM, et auquel assisteront tous les participants à ladite campagne.

4.16 La Commission note que la limite préventive de capture pour le krill de la zone 48 ne serait pas recalculée avant la fin des analyses des données de la campagne d'évaluation. Ces analyses contribueront à évaluer un partage de la limite préventive de captures dans cette zone (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 5.16). Aucune nouvelle mesure de gestion n'a été proposée pour 1998/99 (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 5.17).

Ressources de poisson

4.17 Pour revoir les évaluations relatives aux poissons, on s'est servi de toutes les données disponibles de capture et d'effort de pêche des pêcheries de la CCAMLR, des estimations des prélèvements dans les pêcheries illégales, non déclarées et non réglementées visant *Dissostichus* spp., et des données provenant des campagnes de recherche (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 5.1 à 5.35). De plus, les calculs de rendement pour les pêcheries nouvelles et exploratoires ont été effectués à partir d'estimations révisées des surfaces de fond marin par strate de profondeur exploitable (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 5.24).

4.18 Comme par le passé, le modèle de rendement généralisé (GYM) est le principal instrument utilisé pour évaluer les stocks. On a procédé à sa validation et, durant la période d'intersession, un interface d'utilisation aisée a été mis au point (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 5.36). Ces évaluations ont été étayées par des analyses de la capture par unité d'effort de pêche et de la distribution des fréquences de longueurs.

4.19 Un autre élément important des travaux d'évaluation, notamment à l'égard de *Dissostichus* spp., a été la considération de l'étendue spatiale d'unités de gestion dans la zone de la Convention et les eaux adjacentes. La Commission note que l'évaluation des rendements des pêcheries nouvelles et exploratoires notifiées pour 1998/99 est fondée sur les sous-zones ou les divisions statistiques en tant qu'unités d'évaluation (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 5.38). Cette approche avait déjà été utilisée en 1997. Toutefois, le WG-FSA a provisoirement identifié des unités de gestion plus petites fondées sur les analyses des surfaces de fond marin effectuées à un intervalle de profondeur de 500 à 1 800 m, et estimé que les stocks de *Dissostichus* spp. pourraient être représentés à des échelles plus petites que celles qui ont été considérées jusque-là.

4.20 La Commission a été chargée d'examiner la manière dont ces unités de gestion pourraient servir à allouer l'effort de pêche dans les pêcheries nouvelles et exploratoires et dans les zones où les palangriers et les chalutiers visent simultanément la même espèce. L'allocation

de ces zones de gestion pourrait également être utilisée pour déterminer les lieux préférés de pêche dans les propositions futures de pêcheries nouvelles et exploratoires (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 5.39). L'avis de la Commission est rendu à la question 7 de l'ordre du jour.

Dispositions relatives aux captures accessoires

4.21 L'attention de la Commission est attirée sur la discussion qu'a menée le Comité scientifique sur les dispositions générales pour les captures accessoires des pêcheries nouvelles et exploratoires et les suggestions qui en ont découlé. Des considérations mesurées sont nécessaires pour garantir que l'acquisition d'informations sur les niveaux et la répartition des captures accessoires dans les pêcheries nouvelles et exploratoires n'est pas compromise par des dispositions rigoureuses sur la capture accessoire, qui pourraient restreindre le développement de ces pêcheries (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 5.115 et 5.116). Les délibérations à cet égard sont rapportées à la question 10 de l'ordre du jour.

Autres ressources

4.22 Aucune pêche n'a eu lieu sur les crabes depuis CCAMLR-XV. Aucune pêche du calmar n'a eu lieu au cours de la saison 1997/98.

Dates de l'année de pêche de la CCAMLR

4.23 La Commission adopte la proposition de changement aux dates de l'année de pêche de la CCAMLR, afin d'allouer suffisamment de temps à la mise en œuvre des procédures connexes de délivrance de permis et de législation, et de disposer d'un intervalle de temps au cours duquel il serait possible de procéder aux évaluations (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 5.150 à 5.152). La décision prise par la Commission à cet égard figure aux paragraphes 9.1 et 9.2.

Contrôle et gestion de l'écosystème

4.24 La Commission note la mise en place officielle de deux indices environnementaux du CEMP (les indices F2 et F5, SC-CAMLR-XVII, paragraphes 6.1 à 6.3), et l'avancement des indices composites réduits (CSI) dans le cadre des analyses que poursuit le WG-EMM sur l'écosystème marin de l'Antarctique (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 6.4 à 6.6). Dans les autres développements, on note une révision des interactions krill-pêcherie-prédateur (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 6.11 et 6.12) et des évaluations du statut de l'écosystème (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 6.14 à 6.18).

Pêcheries nouvelles et exploratoires

4.25 À l'ordre du jour du Comité scientifique figurait également la question importante des "pêcheries nouvelles et exploratoires" (SC-CAMLR-XVII, section 9). Les activités des pêcheries nouvelles et exploratoires de 1997/98 ont été examinées (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 9.1 à 9.10). Les notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour 1998/99 ont été évaluées (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 9.11 à 9.37). L'aide de la Commission a été sollicitée à cet égard pour déterminer la manière de traiter les notifications qui arrivent en retard (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 9.18); cf. la question 7 de l'ordre du jour.

4.26 La Commission note que le traitement de l'évaluation et de la gestion des pêcheries à engins mixtes (c.-à-d. les pêcheries au chalut et à la palangre) est une question préoccupante (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 9.20 à 9.22). Elle note également que la question de l'application de la limite de 100 tonnes de capture par case à échelle précise a été renvoyée au WG-FSA en vue d'une discussion plus approfondie (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 9.23 et 9.24).

4.27 Les estimations du rendement et des limites de capture préventives des pêcheries nouvelles et exploratoires de *Dissostichus* spp. en 1998/99 figurent aux tableaux 7 et 8, et les discussions sur cette question, au paragraphe 9.44 de SC-CAMLR-XVII.

Gestion des données de la CCAMLR

4.28 La Commission note que le Comité scientifique (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 10.8) a attribué certaines tâches au service de gestion des données du secrétariat, entre autres, la participation du directeur des données à la réunion de 1999 du GTC (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 10.14) et l'élaboration du site Web de la CCAMLR (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 10.22). Le Comité scientifique a convenu que le développement du site Web serait l'une des tâches les plus importantes parmi les travaux prioritaires confiés au service de gestion des données pendant la période d'intersession.

Publications

4.29 La Commission prend note des publications parues en 1998, à savoir :

- i) la *Liste officielle des mesures de conservation en vigueur*, 1997/98;
- ii) les rapports annuels;
- iii) les *Résumés scientifiques de la CCAMLR* : résumés des communications présentées à la CCAMLR en 1997;
- iv) certaines sections mises à jour du *Manuel de l'observateur scientifique*;
- v) le *Bulletin statistique*, volume 10;
- vi) *CCAMLR Science*, volume 5;
- vii) un prospectus et des autocollants pour la brochure *Pêcher en mer, pas en l'air* ; et
- viii) un placard éducatif sur les débris marins en Antarctique.

4.30 La Commission prend également note de la parution en suspens de l'ouvrage *Pour mieux comprendre le concept de gestion de la CCAMLR* (CCAMLR-XVI, paragraphe 3.10; SC-CAMLR-XVII, paragraphes 12.7 à 12.14; le présent rapport, paragraphe 3.10).

Activités du Comité scientifique pendant la période d'intersession de 1998/99

4.31 La Commission prend note des principales activités prévues pour la période d'intersession de 1998/99, y compris :

- i) la réunion du WG-EMM à Tenerife, en Espagne, vers la fin du mois de juillet 1999 (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 13.2);
- ii) le deuxième symposium sur la biologie du krill co-parrainé par la CCAMLR aux États-Unis vers la fin du mois d'août 1999 (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 13.3); et

- iii) la réunion du WG-FSA à Hobart, en Australie, à la mi-octobre 1999 (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 13.4).

Budget du Comité scientifique

4.32 Les budgets du Comité scientifique pour 1999 et de l'an 2000 accusent des hausses extrêmement modestes. Le Comité scientifique a discuté la possibilité de faire des économies à la suite des changements apportés au régime actuel de circulation des rapports (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 14.3 et 14.4) et a approuvé la réduction de la distribution du rapport annuel à cinq exemplaires par membre, à condition que cette question soit à nouveau examinée l'année prochaine (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 13.7 à 13.12). La Commission discute ces questions à la question 3 de l'ordre du jour.

Élection du président

4.33 M. Denzil Miller (Afrique du Sud) a été élu à la présidence du Comité scientifique pour un second mandat qui prendra fin à la clôture de la réunion de l'an 2000.

Présentation, à l'avenir, du rapport du Comité scientifique à la Commission

4.34 M. Miller termine sa présentation en sollicitant l'avis de la Commission quant à la présentation idéale des travaux du Comité scientifique aux prochaines réunions. La Commission félicite M. Miller pour l'excellence de sa présentation et convient que la présentation générale du rapport, accompagné d'une liste des points clés et des actions principales, avait été très utile. La Commission convient également qu'un exposé récapitulatif des grandes lignes du rapport du Comité scientifique devrait être proposé aux prochaines réunions. L'examen détaillé des délibérations et des avis du Comité scientifique devrait ensuite être effectué au moment des discussions des questions pertinentes de l'ordre du jour de la Commission. La Commission avait tout à fait l'intention de suivre ce processus au cours de la présente réunion, toutefois, face à l'ampleur des questions et leur grand nombre, elle n'a pas été en mesure d'y adhérer.

4.35 M. Miller remercie la Commission de son soutien et espère être en mesure de continuer à servir de son mieux la CCAMLR tout au long de son deuxième mandat à la présidence du Comité scientifique.